
**COMMISSION CHARGEE DE LA VALIDATION
DES DEPENSES SOCIALES DE L'EXERCICE 2022,
EN INSTANCE DE PAIEMENT**

**Liste des documents à fournir pour les dépenses sociales
relative à la subvention pour salaires exercice 2022**

- Les pièces définies par l'arrêté n°10978 MFBPPP fixant la composition des dossiers de dépenses d'Etat :
 - ✓ Arrêté, décision ou convention précisant l'objet, les textes de référence, le montant et les modalités d'octroi ;
 - ✓ Eventuellement, certification que les conditions d'octroi sont remplies ;
 - ✓ Si paiement en plusieurs tranches, décompte récapitulatif des sommes déjà versées avec références aux mandats correspondants ;
 - ✓ Relevé d'identité bancaire ou équivalent.
- Les textes organiques de la structure ;
- L'acte de nomination du gestionnaire de crédits ;
- Les budgets de l'exercice 2022 (extrait des crédits budgétaires) ;
- L'état nominatif du personnel (fichier du personnel) et dossier individuel de chaque agent exercice 2022 ;
- L'état de traitement des salaires des mois concernés ;
- La grille salariale ;
- La convention ou accord d'établissement ;
- Etc.